



**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

**Date de la convocation :** 13/12/2024

**Date d'affichage :** 13/12/2024

***DELIBERATION N° 088/2024  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES***

***SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024***

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

**Présents** : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Mireille CORONES YAGOUBI – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

**Pouvoirs** :

- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Robert TARDA
- Céline FREIXINOS donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Jean PEZIN
- Patricia PICHARD donne pouvoir à François RALLO
- Claire SAFATI-TEDGUI donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Pascal GIRAUDET donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Carole CARTON
- Yannick CALLAREC donne pouvoir à Cosme DILME
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Modeste BOSQUE
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

**Absent** : NEANT

**Secrétaire de séance** : Mireille CORONES YAGOUBI

**OBJET** : **Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025 pour la tranche 1 de l'opération de réalisation d'un Parc urbain-Aire de loisirs.**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le diagnostic territorial qui relevait l'absence d'aires de jeux importantes et de lieu de détente végétalisé en centre-ville.

Il indique qu'une étude de faisabilité d'un projet de Parc urbain-Aire de loisirs a été réalisée en 2021 sur un foncier communal de 4,2 Ha en centre-ville.

M. le Maire précise que la ville a désigné le 24/10/22, la société « Roussillon Topo Ingénierie » comme maître d'œuvre (MOE) de cette opération.

Il signale que les travaux sont prévus en 2025 et estimés par le MOE à 2 339 000 € HT hors honoraires de ce dernier et des divers bureaux d'études évalués à 235 000 € HT.

M. le Maire souligne que l'opération de travaux serait réalisée en deux tranches, la première s'élevant à 1 495 000 € HT et la seconde à 844 000 € HT.

En effet, la tranche 1 de ce programme comprend les terrassements-voirie-réseaux humides et secs estimés à 845 000 € HT, la réalisation d'un arboretum avec 180 arbres, 3 600 arbustes et une haie végétale sur 1,5 km plantés d'essences méditerranéennes et arrosés au goutte à goutte pour un coût estimé à 200 000 € HT.

En outre, d'autres plants méditerranéens compléteront cette tranche 1 de travaux pour un montant de 100 000 € HT.

De plus, la tranche 1 prévoit un pumtrack et une aire de jeux pour un montant évalué à 202 000 € HT assortis des clôtures correspondantes pour une somme de 38 000 € HT.

Enfin, la pose de coffrets festivités et de fourreaux en attente pour l'éclairage public représente un coût de 110 000 € HT.

Puis, M. le Maire ajoute que la tranche 2 de cette opération est évaluée à 844 000 € HT, avec 135 000 € HT pour les terrassements-voirie-réseaux humides et secs, un skatepark évalué à 270 000 € HT, une aire de jeux-agrès et mobiliers pour 275 000 € HT, des plantations pour 150 000 € HT et le complément de clôture pour 14 000 € HT.

M. le Maire précise que la ville est éligible à la DSIL 2025 car cette opération est inscrite au Contrat-Bourg Centre (CBC) signé avec la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, la CU PMM et le Département des P.O et au Contrat de Relance de la Transition Ecologique, et elle correspond également à la priorité préfectorale relative à la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de population qui a cru de 2 % par an en moyenne depuis 15 ans pour atteindre aujourd'hui 5 816 habitants.

Ainsi, M. le Maire propose au conseil municipal, d'une part, d'adopter l'opération de réalisation en deux tranches d'un parc urbain-aire de loisirs pour des montants estimés à 1 495 000 € HT (tranche 1) et à 844 000 € HT (tranche 2), d'autre part, de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DSIL 2025 pour la première tranche de travaux de 598 000 € (40 % du coût de la première tranche de travaux), de solliciter des aides de 69 225 € de la CU PMM (5 % du coût) au titre des fonds de concours 2025, de 150 000 € du département des Pyrénées-Orientales au titre de l'Aide Directe aux Equipements Structurants 2025 (10 % du coût), de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée pour 300 000 € au titre du CBC (20 % du coût) et un autofinancement de 377 775 (25 % du coût).

**Vu** le Contrat-Bourg Centre signé le 13/03/20 avec la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, la CU PMM et le Département des P.O ;

**Vu** le Contrat de Relance de la Transition Ecologique signé entre l'Etat, la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, la CU PMM et le Département des P.O ;

**Considérant** que l'opération de réalisation d'un Parc urbain-Aire de loisirs est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 car elle est inscrite au Contrat-Bourg Centre signé avec la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, la CU PMM et le Département des P.O et au Contrat de Relance de la Transition Ecologique, et qu'elle correspond également à la priorité préfectorale relative à la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de population qui a cru de 2 % par an en moyenne depuis 15 ans pour atteindre aujourd'hui 5 816 habitants ;

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte** l'opération de réalisation en deux tranches d'un parc urbain-aire de loisirs pour des montants estimés à 1 495 000 € HT (tranche 1) et à 844 000 € HT (tranche 2) ;

- **Sollicite** une aide financière de l'Etat au titre de la DSIL 2025 à hauteur de 40 % du coût total de l'opération, soit 598 000 €, au titre de la tranche 1 de l'opération ;

- **Arrête** le plan de financement de la première tranche avec une aide financière de l'Etat au titre de la DSIL 2025 pour la première tranche de travaux de 598 000 € (40 % du coût de la première tranche de travaux), des aides de 69 225 € de la CU PMM (5 % du coût) au titre des fonds de concours 2025, de 150 000 € du département des Pyrénées-Orientales au titre de l'Aide Directe aux Equipements Structurants 2025 (10 %) et de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée pour 300 000 € (20 %) et un autofinancement de 377 775 (25 % du coût).

- **Précise** que les crédits seront prévus au budget 2025 et suivants ;

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document utile pour mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



M. François RALLO

Publication le : 24 DEC. 2024